



Conseil Municipal

Séance 2024-10 – Lundi 09 Décembre 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de Réunions en Mairie de Burie, sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2024

Présents : (12) MM. Gérard PERRIN (Maire), Patrick ANTIER (1^{er} Adjoint), Mme Marie-Christine GILARDIN (2^{ème} Adjointe), M. Jean-Paul ROULLIN (3^{ème} Adjoint), Mmes Magalie FOURNIER, Nelly GAUTHIER, MM. Joël LAVERGNE (Conseiller Municipal Délégué), Patrick MAILLOT, Serge REMY, Sébastien ROI-SANS-SAC, Mme Nathalie SUIRE, M. Bernard VACHON.

Absents Excusés : (02) M. Stéphan SIMONNEAU (Procuration à Marie-Christine Gilardin), Mme Nathalie SIRRE-LAMBERT.

Absente : (01) Mme Stéphanie BARBASTE.

Monsieur Patrick Antier est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Syndicat Intercantonal Personnes Agées & Retraitées ⇒ Conditions de Mise en Location de l'Immeuble sis au 24 Avenue de la République
2. Commission Communale du Personnel ⇒ Ajout d'un membre
3. Tarifs Locations Tables & Chaises
4. Dénomination de Voies et Squares
5. Informations & Questions Diverses-

Le Procès-Verbal de la dernière séance en date du 20 novembre 2024 a été adressé par mail à tous les conseillers le 27 novembre 2024. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le Procès-Verbal, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

1 - Achat d'une Charrette → Délibération n° 5

Les membres du Conseil Municipal accepte la modification ci-dessus mentionnée.



Délibération n° 20241209-01

Syndicat Intercantonal Personnes Agées & Retraitées ⇨ Conditions de Mise en Location de l'Immeuble sis au 24 Avenue de la République

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercantonal Personnes Agées & Retraitées -Sipar- a été créé en 1982, que le siège social est toujours demeuré basé sur la Commune de Burie ; alors que ce service, ayant pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, intervenait sur trois cantons de l'époque, Burie / Matha / Saint-Hilaire de Villefranche.

A ce jour, la structure emploie plus de 70 salariés qui continuent d'oeuvrer sur le même territoire.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le -Sipar- s'installera dans les locaux communaux sis au 24 Avenue de la République, et pourra disposer des espaces suivants :

- Rez-de-chaussée ⇒ un bureau + une salle de réunions
- 1^{er} étage ⇒ intégralité des locaux

Il convient donc d'en établir les conditions de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide :

- D'établir une convention de location avec le Sipar ;
- D'en fixer la date d'effet au 1^{er} janvier 2025, et ce pour trois années ;
- De fixer le montant mensuel du loyer à 600 €, charges comprises (eau / électricité) ;
- D'appliquer l'Indice de Référence des Loyers -Irl- du 3^{ème} T. 2024 connu à ce jour, soit 144.51 (parution JO du 16.10.2024) ;
- De préciser qu'une caution équivalente à un mois de loyer devra être versée ;
- De donner pouvoirs et délégations de signature à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes démarches liées à la présente décision.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00



Délibération n° 20241209-02

Commission Communale du Personnel ⇨ Ajout d'un Membre

M. Sébastien Roi-Sans-Sac souhaiterait intégrer la Commission Communale du Personnel, suite à la démission de Mme Babette Schneider en juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide :

- D'intégrer M. Sébastien Roi-Sans-Sac à la Commission Communale du Personnel ;
- De valider la composition des Commissions Communales telles que mentionnées sur le tableau joint en annexe.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00



	Gérard Perrin - Maire				Patrick Antier - 1 ^{er} Adjoint			Marie-Christine Gilardin - 2 ^e Adjointe				Jean-Paul Roullin - 3 ^e Adjoint			Joël Lavergne Conseiller Délégué		
					Vie Associative			Finances / Bâtiments			Communication						
	Appel d'Offres	Urbanisme / Plu	Environnement	Funérage	Vie / Réseau / Eau / Assainissement / Éclairage Public	Personnel	Cimetière / Etat-Civil	Fêtes & Cérémonies	Associations / Sports	Vie Scolaire	Action Sociale	Finances	Bâtiments / Locatifs	Foncier / Lotissement	Commerce / Artisanat	Site Internet / Bulletin Municipal / Panneau Lumineux	Plan Communal de Sauvegarde
Patrick Antier	X	X		X	Vice-Président						X	X				X	X
Marie-Christine Gilardin	X						Vice-Présidente				X				X	X	X
Jean-Paul Roullin	X	X	X		X						Vice-Président						X
Stéphanie Barbaste			X						X					X			
Magalie Fournier						X				X				X			
Nelly Gauthier							X		X								
Joël Lavergne				X	X							X		X		Conseiller Délégué	
Patrick Maillot							X	X						X		X	X
Serge Remy				X	X		X	X					X				
Sébastien Roi-Sans-Sac	X			X	X	X	X	X			X	X					
Stéphan Simonneau					X		X	X									
Nathalie Sirre-Lambert	X	X	X									X	X				
Nathalie Suire				X			X			X				X			
Bernard Vachon						X					X	X	X	X			X

Mise à Jour au 09.12.2024

Délibération n° 20241209-03

Tarifs Locations Tables & Chaises

Il est rappelé qu'en séance du 03 avril 2024, les tarifs relatifs à la location de la Salle Polyvalente avaient été revus.

Les services de la Mairie sont quelquefois sollicités, par des administrés de la Commune, pour une location de quelques tables et chaises.

En accord avec l'Association du Foyer Rural de Burie, représentée par M. Sébastien Roi-Sans-Sac, il est donc proposé, les dispositions suivantes, uniquement pour les administrés buriaux :

- ✧ Table Bois + 2 Bancs Bois 2 m. x 1,10 m. Location 2 € / table + 2 bancs
(matériel entreposé au dépôt)
- ✧ Chaise Métallique Verte gratuité
(matériel entreposé au dépôt)

A tout emprunteur, un chèque de caution de 150 € sera demandé :

- ☞ Pour la location de table + bancs
- ☞ Pour le prêt de chaises métalliques verte (quel que soit le nombre)

Il appartiendra aux agents techniques (responsable des réservations & responsable des sorties / entrées) de dénombrer les locations et prêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide :

- D'acter, à compter de ce jour, les dispositions mentionnées ci-dessus ;
- De donner délégation de pouvoirs et signatures à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20241209-04

Dénomination de Voies & Squares

Comme évoqué lors de la dernière séance et mentionné dans la délibération n° 20241120-04, la Loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) du 21 février 2022, confirme que l'adressage est compétence du Conseil Municipal de la Commune.

En vertu de cette Loi, les membres doivent se prononcer sur la dénomination de deux espaces extérieurs aménagés, sis sur la Commune :

- ☞ Le Jardin Public sur la Place de la Poste
- ☞ L'aménagement pique-nique et la future Halle de la parcelle cadastrée AB.496

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide de dénommer :

- Le Jardin Public faisant partie de la Place de la Poste ⇒ Square Charles de Coucy
- L'aménagement pique-nique et la future Halle de la parcelle AB.496 ⇒ Square Marc Eugène Poitevin

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20241209-05

Achat d'une Charrette

Il est proposé de faire l'acquisition d'une charrette ancienne, qui sert pour certaines festivités, et notamment la Fête des Vendanges, et qui, de plus, a été construite à Burie entre les deux guerres 1914/1918 - 1939/1945.

Mme Michèle Bertin la céderait à la Commune pour la somme de 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide :

- D'acheter la dite charrette à Mme Michèle Bertin pour 120 € ;
- De donner délégation de pouvoirs et signatures à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Informations Diverses

Patrick Antier

- Porte à connaissance les chiffres relevés, lors d'un comptage routier effectué par les services de la direction des infrastructures de Saint-Jean-d'Angély du Conseil Départemental 17, sur la Route Départementale n° 231^{E5} sur la période du 29 août au 05 septembre 2024 :
 - ☞ Trafic moyen de 961 véhicules / jour, dont 37 poids lourds,
 - ☞ Vitesse moyenne de 50.5 km/h.

Marie-Christine Gilardin

- Rappelle les dates des manifestations à venir.

Joël Lavergne

- Système de Pilotage Intelligent des Bâtiments => début des travaux demain.

Sébastien Roi-Sans-Sac

- Rend compte de la réunion transports & mobilités de « Saintes - Grandes Rives, l'Agglo », communication à envisager ;
- L'Association du Foyer Rural va procéder à un tri du matériel entreposé dans les locaux communaux.

Bernard Vachon

- A constaté que les lumières du gymnase et terrain de tennis restaient souvent allumées la nuit => Refaire un point avec les associations ;
- Signale que le bus scolaire s'arrêté sur le Boulevard Goulebenèze, au niveau de la Salle Polyvalente face au magasin Carrefour Contact, alors que l'arrêt de bus est matérialisé à l'angle de la Mairie / Allée de la Maronnière ;
- Interroge sur la visite des éboueurs, auprès des administrés, proposant leur calendrier de fin d'année.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 00.

Le Secrétaire de séance,
M. Patrick Antier

Le Maire,
M. Gérard Perrin

Récapitulatif des Délibérations de la Réunion du Conseil Municipal
Séance n° 2024-10 du 09 Décembre 2024

D.20241209-01	Syndicat Intercantonal Personnes Agées & Retraitées ⇒ Conditions de Mise en Location de l'Immeuble sis au 24 Avenue de la République
D.20241209-02	Commission Communale du Personnel ⇒ Ajout d'un membre
D.20241209-03	Tarifs Locations Tables & Chaises
D.20241209-04	Création d'une Commission Communale d'Adressage
D.20241209-05	Dénomination de Voies et Squares
D.20241209-06	Achat d'une Charrette

